

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2024

DELIBERATION N°CP2024- 11/1/4 DOSSIER N°6575	SCP D'HLM LA MAISON FAMILIALE CREUSOISE - AFFECTATION DE GARANTIE DE PRETS POUR DEUX OPERATIONS SUR LA COMMUNE DE GUERET
-------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Armelle MARTIN à Philippe BAYOL
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Jérémy SAUTY à Catherine DEFEMME
Valérie SIMONET à Patrice MORANCAIS
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Insertion et Logement*

RAPPORTEUR : M. Patrice MORANCAIS

**OBJET : SCP D'HLM LA MAISON FAMILIALE CREUSOISE - AFFECTATION
DE GARANTIE DE PRETS POUR DEUX OPERATIONS SUR LA COMMUNE
DE GUERET**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU la délibération du Conseil Général n° 06/1/70 des 19 et 20 Décembre 2006 adoptant la mise en place d'une garantie de prêt à hauteur de 50 % pour les opérations de réhabilitation ou de construction d'H.L.M. réalisées sur le Département ;
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2024-11/1/4 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'accorder la garantie du Département à hauteur de 50% du prêt n°158922 contracté par la SCP d'HLM LA MAISON FAMILIALE CREUSOISE d'un montant de **146 000 €** au titre du financement de l'opération acquisition/réhabilitation de 2 logements situés Place Piquerelle à Guéret ;

- d'accorder la garantie du Département à hauteur de 50% du prêt n°155130 contracté par la SCP d'HLM LA MAISON FAMILIALE CREUSOISE d'un montant de **47 000 €** au titre du financement de l'opération acquisition/réhabilitation d'un logement situé Avenue Bordier à Guéret ;

Le Conseil Départemental accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour les opérations de réhabilitation ou de construction d'H.L.M. réalisées sur le Département (délibération du Conseil Général n° 06/1/70 des 19 et 20 Décembre 2006).

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer les conventions jointes à la présente délibération, ainsi que toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de chaque dossier.

Adopté : 28 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET